Ville de Bègles

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur 033-213300395-20241112-3624-DE-1-1 Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2024 Date de mise en ligne : 14 novembre 2024

## Registre des Délibérations du Conseil Municipal

# **DE LA VILLE DE BEGLES**

# **SÉANCE DU 12 novembre 2024**

## **DÉLIBÉRATION N°2024 111**

**OBJET: ADHÉSION À CAP METIERS NOUVELLE AQUITAINE 2025** 

Le 12 novembre 2024, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni Salle du conseil sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **6 novembre 2024.** 

Étaient présents: M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, Mme Bénédicte JAMET DIEZ, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, Mme Sadia HADJ ALBELKADER, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure DESVALOIS, M. Nabil ENNAJHI, M. Florian DARCOS, M. Idriss BENKHELOUF, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, M. Christophe THOMAS, Mme Seynabou GUEYE, M. Kewar CHEBANT.

#### S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

Mme Amélie COHEN-LANGLAIS donne procuration à Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Olivier GOUDICHAUD donne procuration à M. Aurélien DESBATS, Mme Fabienne CABRERA donne procuration à M. Marc CHAUVET, M. Jacques RAYNAUD donne procuration à Mme Edwige LUCBERNET, M. Pascal LABADIE donne procuration à Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Sylvaine PANABIERE donne procuration à M. Vincent BOIVINET, M. Guénolé JAN donne procuration à M. Pierre OUALLET, Mme Fabienne DA COSTA donne procuration à M. Christian BAGATE.

#### Absente:

**Mme Isabelle TEURLAY NICOT** 

Secrétaire de la séance : M. Nabil ENNAJHI

Madame Marie-Laure PIROTH expose:

Cap Métiers est l'Agence régionale pour l'orientation, la formation et l'emploi, créée en 2018 par la région Nouvelle-Aquitaine avec l'appui de l'État et de l'ensemble des partenaires économiques et sociaux régionaux. Elle a pour vocation de :

- Fournir des informations aux professionnels et au grand public sur la formation, l'emploi, l'orientation et les métiers.
- Observer et analyser la relation formation-emploi et ses évolutions dans les territoires.
- Outiller et professionnaliser les acteurs de l'orientation, de la formation, de l'insertion et de l'emploi pour répondre aux demandes de leurs publics.
- Développer un appui et une expertise auprès de ses financeurs et de ses partenaires, et faciliter la mise en réseau des acteurs.

Sa caractéristique est de reposer sur une approche « métiers » en liaison avec les besoins de l'économie, des territoires et des entreprises de Nouvelle-Aquitaine.

Pour une cotisation annuelle de 100 €, la Ville pourra bénéficier, ainsi que pour l'ensemble de ses établissements, des actions du programme régional de professionnalisation **ParcoursPro**.

ParcoursPro est organisé par Cap Métiers à destination des professionnels de l'orientation, de la formation, et de l'emploi afin d'accompagner l'évolution de leurs pratiques et de permettre à leurs structures de répondre aux enjeux régionaux et nationaux de demain. Ce programme régional reposant sur :

- Des actions de formation de 1 à 3 jours, programmées tout au long de l'année, à distance ou en présentiel.
- Des parcours en autoformation tutorés sur e-parcourspro, la plateforme de formation en ligne.
- Des ateliers de co-développement pour identifier entre pairs des solutions à des problématiques professionnelles communes.

Une adhésion à Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine représenterait ainsi un soutien quant à l'élaboration et la mise en œuvre de notre politique en faveur de l'orientation, la formation professionnelle et l'emploi pour les béglais et béglaises.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

### **ENTENDU le rapport de présentation**

**VU** les articles L. 2121-33, L. 2122-21 et L2122-22 du CGCT

**CONSIDÉRANT** que l'adhésion à Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine pour l'année civile 2025 permettra à la collectivité d'accéder à une offre de professionnalisation sur le territoire béglais, renforcer le réseau des professionnels de la formation et échanger sur des thématiques communes.

#### DÉCIDE

<u>Article 1</u>: D'approuver l'adhésion à Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine d'un montant de 100 euros annuel au titre de l'année 2025.

<u>Article 2</u>: D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

<u>Article 3</u>: D'imputer ces dépenses au chapitre 011, article 6281 du budget principal de la Ville.

VOTANTS: 34		VOIX
Pour	34	

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré le 12 novembre 2024

LE/LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

M. Nabil ENNAJHI

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,

M. Clément ROSSIGNOL PUECH